

# VINCI

Société anonyme au capital de 840 867 650 €  
Siège social : 1, cours Ferdinand de Lesseps  
92851 Rueil-Malmaison Cedex – France  
[www.vinci.com](http://www.vinci.com)

## **Programme de rachat d'actions de VINCI du 28 avril 2005 : division par deux du prix maximum d'achat des actions par suite de la division par deux de leur valeur nominale**

Lors de sa réunion du 28 avril 2005, l'assemblée générale mixte des actionnaires de VINCI a décidé de procéder à la division par deux de la valeur nominale des actions composant le capital social et au doublement corrélatif de leur nombre.

Le conseil d'administration ayant mis en œuvre cette décision le même jour, la réduction de 10 € à 5 € de la valeur nominale de chaque action et son dédoublement en deux actions d'une valeur nominale de 5 € chacune devient effectif le 13 mai 2005<sup>1</sup>.

En conséquence de cette division de l'action VINCI, le prix maximum d'achat de 170 € par action auquel l'assemblée du 28 avril 2005 a autorisé le conseil d'administration à procéder, sur une durée de dix-huit mois expirant le 27 octobre 2006, à des acquisitions d'actions propres dans le cadre du renouvellement du programme de rachat d'actions de VINCI<sup>2</sup> se trouve ramené à 85 € à partir du 13 mai 2005.

Cette opération de division ne modifie pas les autres conditions du programme, notamment la valeur totale de 1 200 millions d'euros des actions que VINCI est autorisée à racheter au cours de cette période.

---

<sup>1</sup> Cf. avis à la cote d'Euronext Paris n° 2005-1833 du 9 mai 2005.

<sup>2</sup> Ce renouvellement du programme de rachat d'actions de VINCI a fait l'objet de la note d'information préalable visée le 17 mars 2005 par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le n° 05-156. Publiée le 21 mars 2005 dans le quotidien *Les Echos*, elle est disponible sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de VINCI ([www.vinci.com](http://www.vinci.com)). Elle peut être obtenue sans frais sur simple demande exprimée auprès du siège social, Service actionnaires de VINCI ([actionnaires@vinci.com](mailto:actionnaires@vinci.com)).